



Turquie

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	13 avril 1950
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	18 mai 1954
Première affaire sous surveillance de l'exécution	Erdagöz (17128/90) Arrêt définitif le 8 avril 1993
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	4164
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	3538

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> Actions des forces de sécurité

Recours excessif et/ou injustifié à la force par les forces de l'ordre au cours d'opérations militaires et de police. Manquement à l'obligation de préparer et surveiller les opérations ou de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour réduire le risque de pertes humaines. Enquêtes ineffectives et/ou sérieuses lacunes dans les procédures pénales diligentées contre les membres des forces de l'ordre.

Groupe **Erdoğan et autres** (19807/92+) et
Groupe **Kasa** (45902/99+)
Arrêts définitifs les 13/09/2006 et
20/08/2008

État d'exécution
Surveillance soutenue

Ineffectivité des enquêtes concernant des décès, tortures ou mauvais-traitements ; graves lacunes dans les procédures pénales et/ou disciplinaires engagées contre des membres des forces de sécurité.

Groupe **Bati et autres** (33097/96+)
Arrêt définitif le 03/09/2004

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Obligation positive de protéger le droit à la vie

Négligences ou erreurs médicales commises par des prestataires de soins de santé employés principalement par les hôpitaux publics et défaillances des procédures pénales ou civiles en indemnisation engagées.

Groupe **Oyal** (4864/05)
Arrêt définitif le 23/06/2010

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Détention et autres questions

Absence de tout mécanisme de réexamen dans la législation turque régissant l'exécution des peines de réclusion à perpétuité aggravées qui permettrait le réexamen d'une peine à perpétuité après une certaine période minimale afin de vérifier si des motifs légitimes justifiaient encore le maintien de la détention du requérant.

Gurban (4947/04)
Arrêt définitif le 15/03/2016

État d'exécution
Surveillance soutenue

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le site internet du Service de l'exécution des arrêts.

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> **Légalité de détention**

Interprétation et application déraisonnables des dispositions légales par les autorités internes rendant la privation de liberté des requérants illégale et arbitraire en l'absence de preuves concrètes susceptibles de justifier objectivement les soupçons, dans un but inavoué autre que ceux prescrits par la Convention dans deux affaires.

Mergen et autres (44062/09)
Arrêt définitif le 31/08/2016

État d'exécution
Surveillance soutenue

Kavala (28749/18)
Arrêt définitif le 11/05/2020

État d'exécution
Surveillance soutenue

Selahattin Demirtaş (No 2)
(14305/17) (Grande Chambre)
Arrêt définitif le 22/12/2020

État d'exécution
Surveillance soutenue

> **Violence domestique**

Absence de réaction des autorités face à des plaintes ou avertissements concernant la violence domestique et enquêtes inadéquates sur ces allégations entraînant des meurtres/mauvais traitements ; cadre législatif inadéquat et passivité judiciaire.

Groupe **Opuz** (33401/02)
Arrêt définitif le 09/09/2009

État d'exécution
Surveillance soutenue

> **Liberté de pensée, de conscience et de religion**

Refus injustifié et discriminatoire de reconnaître la croyance de la communauté alévie comme un culte religieux, l'excluant ainsi notamment des avantages du service public religieux offert par le Département des affaires religieuses aux personnes adhérant à la branche Sunni majoritaire de l'Islam.

Izzettin Doğan et autres (62649/10)
Arrêt définitif le 26/04/2016

État d'exécution
Surveillance soutenue

Cumhuriyetçi Eğitim Ve Kültür Merkezi Vakfı (32093/10)
Arrêt définitif le 20/04/2015

État d'exécution
Surveillance soutenue

Condamnations répétitives et emprisonnement d'objecteurs de conscience pour refus d'effectuer le service militaire obligatoire ; absence de procédure effective et accessible pour établir le statut d'objecteur de conscience et absence d'alternative au service militaire obligatoire en Turquie.

Groupe **Ulke** (39437/98)
Arrêt définitif le 24/04/2006

État d'exécution
Surveillance soutenue

Conditions rigides et prohibitives, imposées par la législation sur des lieux de culte appartenant à de petites dénominations religieuses, en particulier les Témoins de Jéhovah.

Association de solidarité avec les témoins de Jéhovah et autres
(36915/10+)
Arrêt définitif le 17/10/2016

État d'exécution
Surveillance soutenue

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

> Liberté d'expression et d'information

Ingérence dans l'exercice du droit à la liberté d'expression en raison de poursuites/condamnations pour avoir critiqué « la nation turque, la République turque ou les organes et institutions de l'État ».

Altug Taner Akcam (27520/07)
Arrêt définitif le 25/01/2012

État d'exécution
Surveillance soutenue

Détention provisoire continue de journalistes d'investigation, accusés d'avoir aidé et encouragé une organisation criminelle en raison de leur implication dans la publication de matériel écrit.

Groupe **Nedim Şener** (38270/11)
Arrêt définitif le 08/10/2014

État d'exécution
Surveillance soutenue

Ordonnance du tribunal bloquant l'accès en gros à l'internet dans le cadre de procédures pénales engagées contre des tiers.

Groupe **Ahmet Yildirim** (3111/10)
Arrêt définitif le 18/03/2013

État d'exécution
Surveillance soutenue

Absence de mesures pour protéger les journalistes confrontés à des menaces à leurs vie ; ineffectivité des enquêtes et absence de recours effectifs pour le droit à une indemnisation.

Dink (2668/07)
Arrêt définitif le 14/12/2010

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Liberté de réunion et d'association

Usage excessif de la force pour disperser des manifestations pacifiques.

Groupe **Oya Ataman** (74552/01+)
Arrêt définitif le 05/03/2007

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Discrimination

Éducation : refus d'inscrire un enfant aveugle dans une académie de musique malgré sa réussite au concours d'entrée.

Çam (51500/08)
Arrêt définitif le 23/05/2016

État d'exécution
Surveillance standard

> Vie familiale

Défaillance dans les procédures visant le retour d'enfants enlevés par l'un de leurs parents (y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur l'enlèvement international d'enfants).

Ozmen (28110/08)
Arrêt définitif le 04/03/2013

État d'exécution
Surveillance soutenue

> Affaires interétatiques et connexes

Affaire interétatiques - Violations liées à la situation dans la partie nord de Chypre : Absence d'enquêtes effectifs pour établir le sort des Chypriotes grecs disparus après l'intervention militaire au nord de Chypre en 1974, manque de respect pour les domiciles et biens immobiliers des personnes déplacées et problèmes liés aux conditions de vie des Chypriotes grecs dans la région du Karpas dans la partie nord de Chypre (**voir aussi sous « réformes principales adoptées » ci-dessous**).

Chypre c. Turquie (25781/94)
Arrêt GC (fond) définitif le 10/05/2001
Arrêt GC (satisfaction équitable)
définitif le 14/05/2014

État d'exécution
Surveillance soutenue

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

En ce qui concerne en particulier la question des Chypriotes grecs disparus : absence d'enquêtes effectives sur le sort de neuf Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires turques à Chypre en 1974.

Groupe *Varnava* (16064/90)
Arrêt définitif le 18/09/2009

État d'exécution
Surveillance soutenue

En ce qui concerne en particulier les droits de propriété des Chypriotes grecs déplacés : refus continu d'accès aux propriétés situés dans la partie nord de Chypre et perte subséquente du contrôle de ces propriétés ; violation du droit au respect du domicile des requérants.

Groupe *Xenides-Arestis* (46347/99)
Arrêts définitifs les 22/03/2006 et 23/05/2007 (Art.41)

État d'exécution
Surveillance soutenue

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> **Priorité constitutionnelle des traités internationaux en matière de droits de l'homme**

La suprématie des traités internationaux en matière de droits de l'homme sur la loi est garantie suite à des modifications de la Constitution en 2004.

Groupe *Parti communiste unifié de Turquie* (19392/92)
Arrêt définitif le 30/01/1998

Résolution finale
CM/ResDH(2007)100

> **Protection des droits en détention**

La procédure de détention temporaire fut abrogée en 2014 : Si la distance entre le juge ayant délivré le mandat d'arrêt et le lieu d'arrestation est trop longue pour amener une personne détenue dans un délai de 24 heures devant le juge compétent, ce dernier doit entendre le détenu à travers un système de communication visuelle.

Salih Salman Kılıç (22077/10)
Arrêt définitif le 05/06/2013

Résolution finale
CM/ResDH(2017)16

Interdiction du chaînage et réglementation de l'utilisation de menottes et autres restrictions des mouvements physiques – Règlement de 2006 sur l'administration des prisons et l'exécution des peines et des mesures de sécurité qui définissent les moyens de contention qui peuvent être utilisés lors du transfert de condamnés et détenus. **Afin d'améliorer l'effectivité des recours, le « juge de l'exécution » a été créé en 2001**, avec la compétence pour examiner les plaintes des détenus et des détenus.

Avci et Autres (70417/01)
Arrêt définitif le 27/09/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2017)94

Limitation de la durée maximale de la détention provisoire à cinq ans pour la plupart des crimes graves et élargissement de la panoplie de mesures alternatives à la détention - amendements du Code de procédure pénale (2012) et de la Loi antiterroriste (2014). **Introduction du principe du contradictoire** lors de procédures visant à contrôler la légalité de la détention provisoire suite à des amendements au Code de procédure pénale en 2013. **Le droit à une indemnisation pour détention illégale** en détention provisoire a été introduit en 2005 et amélioré en 2013.

Groupe *Demirel* (18623/03)
Arrêt définitif le 07/10/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2016)332

Adoption de principes directeurs et de mesures spécifiques pour la gestion d'affaires pénales concernant des mineurs, incluant des règles concernant la détention provisoire et les peines de prison ; **établissement de tribunaux juvéniles** par la Loi n° 5395 en 2005.

Groupe *Selcuk* (21768/02+)
Arrêt définitif le 10/04/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2010)115

> **Équité des procédures judiciaires**

Abolition des Cours de sûreté de l'État suite à des modifications constitutionnelles en 2004.

Groupe *Gençel* (53431/99+)
Arrêt définitif le 24/03/2004

Résolution finale
CM/ResDH(2013)256

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes.

Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

Accélération des procédures devant les juridictions administratives, civiles, pénales, prud'homales, cadastrales, militaires, commerciales et protectrices des consommateurs, notamment limitation de la compétence juridictionnelle du Conseil d'État aux actes d'applicabilité nationale ; la rationalisation des procédures devant les tribunaux fiscaux et les juridictions administratives; la simplification des règles relatives aux procédures civiles, du travail et de sécurité sociale et la réorganisation de la Cour de Cassation.

Groupe **Ormanci** (43647/98)
Arrêt définitif le 21/03/2005
Résolution finale
CM/ResDH(2014)298

Amélioration des garanties d'équité dans les procédures d'indemnisation pour détention provisoire : la notification de l'avis du procureur général aux parties au litige est rendu obligatoire devant la Cour de Cassation et la tenue d'une audience dans le nouveau Code de procédure pénale de 2005 qui requiert

Groupe **Göç** (36590/97+)
Arrêt définitif le 11/07/2002
Résolution finale
CM/ResDH(2011)307

L'imposition d'amendes par le biais d'ordonnances pénales, sans la possibilité pour les requérants d'être entendus, a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle en 2004.

Groupe **Arslan** (75836/01+)
Arrêt définitif le 19/03/2007
Résolution finale
CM/ResDH(2010)64

> **Équité des procédures pénales - condamnation sur la base de témoignages anonymes**

Le système d'information audiovisuelle (SEGBIS) a été mis en place afin de recueillir les déclarations de toute partie ainsi que celles de témoins, introduisant ainsi la possibilité d'interroger les témoins anonymes en permettant de changer leur voix et leur apparence. Le « Règlement sur l'usage du SEGBIS dans les procédure pénale » de 2011 a fixé les conditions d'enregistrement et de conservation des déclarations.

Balta et Demir (48628/12)
Arrêt définitif le 23/09/2015
Résolution finale
CM/ResDH(2018)160

> **Équité des procédures pénales - Incapacité de faire appel**

Le minimum légal du montant de l'amende pour introduire un pourvoi en cassation a été abrogé en vertu du nouveau Code de procédure pénale. Les condamnations à des amendes commuées en peines d'emprisonnement peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux pénaux régionaux, quel que soit le montant de l'amende judiciaire, à l'exception des amendes pour délits mineurs.

Bayar et Gurbuz (37569/06)
Arrêt définitif le 27/05/2013
Résolution finale
CM/ResDH(2019)330

> **Protection de la vie privée et familiale**

La possibilité de modifier son nom dans le registre de l'état civil a été introduite en 2003 suite à des modifications du Code civil et l'abrogation de la Loi sur l'état civil en 2006. L'évaluation des arguments avancés pour procéder au changement de nom devra être faite par un juge au cas par cas.

Güzel Erdagöz (37483/02)
Arrêt définitif le 06/04/2009
Résolution finale
CM/ResDH(2016)116

> **Protection de la vie privée et familiale - inscription de la religion sur les cartes d'identité**

Nouveau cadre juridique régissant les cartes d'identité introduit en 2016 pour contenir une puce électronique, qui peut comprendre des informations sur l'appartenance religieuse d'une personne uniquement si elle y consent expressément dans le formulaire de demande. Les informations sur les puces électroniques sont classifiées et le droit d'accès des autorités ne doit être accordé par la loi que dans la mesure strictement nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. En ce qui concerne les registres d'état civil, tous les citoyens ont le droit de demander, par écrit, d'enregistrer, de modifier ou de laisser vide leur appartenance religieuse dans les registres d'état civil. Les informations respectives ne sont pas transférées sur des puces électroniques à moins que la personne qui demande une nouvelle carte d'identité n'y consent explicitement.

Sinan Işık (21924/05)
Arrêt définitif le 02/05/2011
Résolution finale
CM/ResDH(2018)221

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Liberté d'expression

Le Code pénal a été modifié en 2013 afin de restreindre les possibilités de poursuite pour incitation à la désertion immédiate des forces armées ou à s'abstenir d'effectuer le service militaire obligatoire. Ces changements ont permis de réduire le nombre de poursuites et de condamnations. Par exemple, le simple fait de critiquer le service militaire ne constitue plus un motif de poursuites.

Ergin (n° 6) (47533/99)
Arrêt définitif le 04/05/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2019)148

Des réformes législatives ont renforcé la liberté d'expression :

- Abrogation en 2003 de l'article 8 de la Loi anti-terrorisme qui interdisait toute action allant à l'encontre de l'intégrité indivisible de l'État.
- Suppression de la possibilité de suspendre la publication future de journaux en cas de violations de la Loi anti-terrorisme.

Groupe *Arslan* (23462/94+)
Arrêt définitif le 08/07/1999

Résolution finale
ResDH(2006)79

Groupe *Ürper et autres*
(14526/07+)
Arrêt définitif le 20/01/2010

Résolution finale
CM/ResDH(2014)130

> Liberté d'association

Le droit des agents publics de fonder des syndicats et de s'y affilier afin de mener des négociations collectives a été reconnu par des réformes législatives en 1995, complétée en 2005 et 2010. Le licenciement d'un agent public fondé sur l'affiliation à un syndicat est interdit.

Demir et Baykara (34503/97)
Arrêt définitif le 12/11/2008

Résolution finale
CM/ResDH(2011)308

Abolition de la pratique consistant en la dissolution automatique des associations à la suite de la condamnation d'un de ses membres concernant ses activités ou déclarations allant à l'encontre de l'objectif social de l'association (amendements de 2004).

Groupe *Parti communiste unifié de Turquie* (19392/92)
Arrêt définitif le 30/01/1998

Résolution finale
CM/ResDH(2007)100

Interdiction d'imposer à un parti politique des sanctions sur la simple base de son programme et sans preuves d'activités effectivement contraires aux principes démocratiques, suite à des modifications constitutionnelles en 2001 et de la Loi sur les partis politiques de 2003. Ces amendements ont également introduit un principe général de proportionnalité permettant de recourir à des sanctions moins importantes que la dissolution (privation complète ou partielle de subventions selon la gravité des actes commis).

> Recours effectifs

Reconnaissance en 2010 de la compétence de la Cour constitutionnelle d'examiner les requêtes individuelles ayant trait à des violations des droits de l'homme.

Özbek (25327/04)
Arrêt définitif le 27/08/2010

Résolution finale
CM/ResDH(2013)254

> Protection de la propriété

Droit pour les personnes déplacées à l'intérieur du territoire turc dans le cadre de la lutte contre le terrorisme d'obtenir une indemnisation directement de l'administration pour le préjudice matériel subi en raison d'actes terroristes ou d'opérations de lutte contre le terrorisme menées par les autorités. 76 commissions d'indemnisation et d'évaluation des préjudices ont été établies dans 76 provinces - Loi sur l'indemnisation adoptée en 2004 (révisée en 2005). Le système mis en place

Doğan et autres (8803/02)
Arrêt définitif le 10/11/2004
Arrêt (satisfaction équitable)
définitif le 13/10/2006

Résolution finale
CM/ResDH(2008)60

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

visait à créer une alternative rapide par rapport aux possibilités de demander compensation devant les tribunaux.

> Droit de voter

En vertu de décisions de la Commission électorale suprême et de la Cour constitutionnelle, **seules les personnes purgeant effectivement une peine d'emprisonnement pour des infractions pénales intentionnelles sont désormais privées du droit de vote**, excluant ainsi les personnes condamnées qui ne sont pas en détention en raison d'un sursis ou d'une libération conditionnelle.

Groupe **Söyler** (29411/07)
Arrêt définitif le 20/01/2014

Résolution finale
CM/ResDH(2019)147

> Interstate case

Les réformes adoptées ont assuré que **des personnes civiles ne peuvent plus être soumises à la juridiction de tribunaux militaires** et la surveillance de cette question a été close (CM/ResDH(2007)25).

A la lumière des mesures adoptées, le CM a aussi clos l'examen de nombre de questions relatives aux **conditions de vie des Chypriotes grecs au nord de Chypre**, en particulier en ce qui concerne l'enseignement secondaire, la censure des livres scolaires et de la liberté de religion (CM/ResDH(2007)25).

Pour les détails des progrès de l'exécution en ce qui concerne les questions en suspens, voir la partie « Questions principales » ci-dessus.

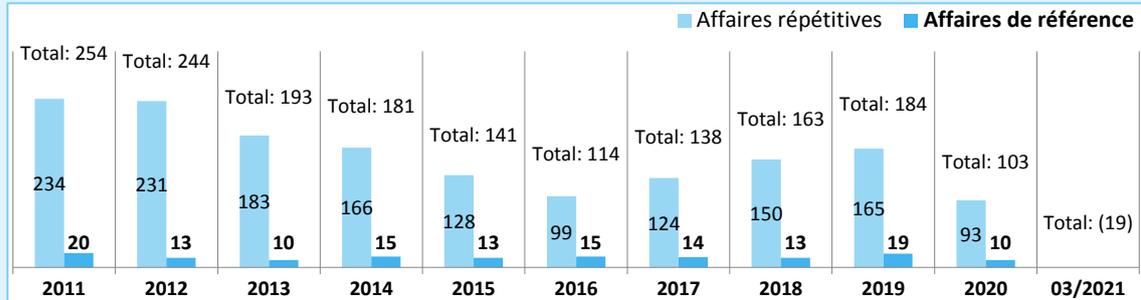
Cyprus c. Turkey (25781/94)
Arrêt GC final le 10/05/2001
Arrêt GC (satisfaction équitable)
final le 12/05/2014

Status of execution
Enhanced supervision

STATISTIQUES***

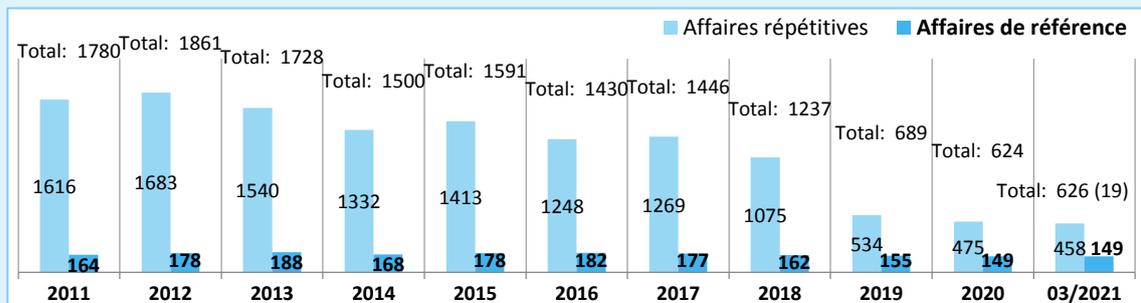
Nouvelles affaires

(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



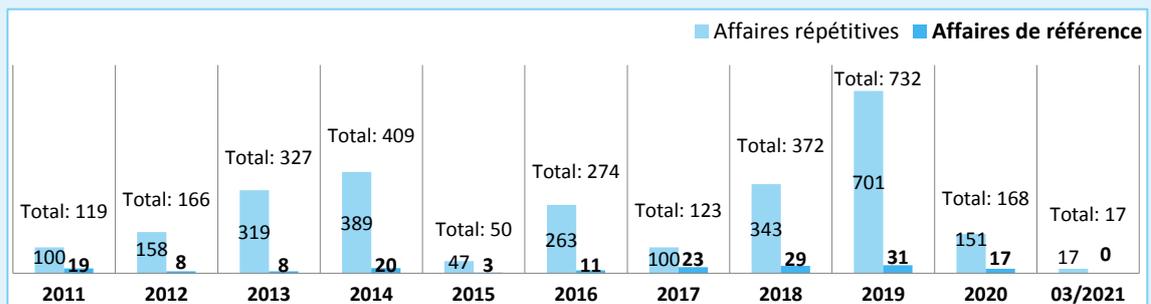
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total de nouvelles affaires.

Affaires pendantes

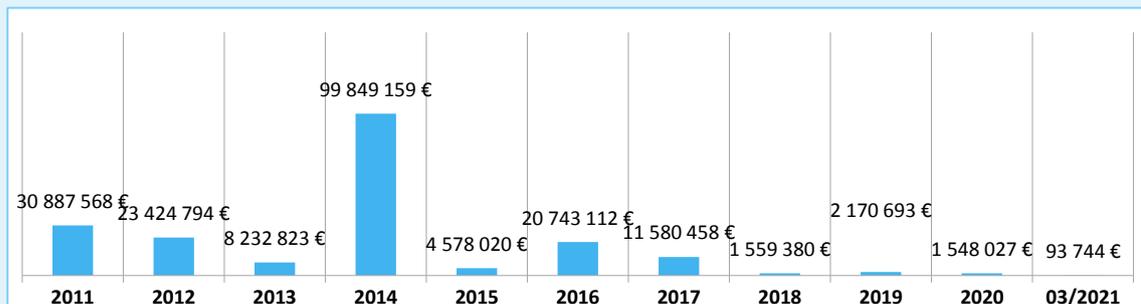


Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'affaires n'ayant pas encore été classées en tant qu'affaire de référence ou affaire répétitive, mais elles sont néanmoins prises en compte dans le nombre total d'affaires pendantes.

Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.